

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de l'entreprise Raymond Emonet S.A.**, à Attalens, venir en aide, par les moyens que son conseil juge appropriés, aux membres du personnel de l'entreprise, en cas de vieillesse, etc. (FOSC du 02.10.1997, p. 7229). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination, Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.
Journal no 872 du 17.02.2003
(00885964 / CH-217.0.770.006-6)